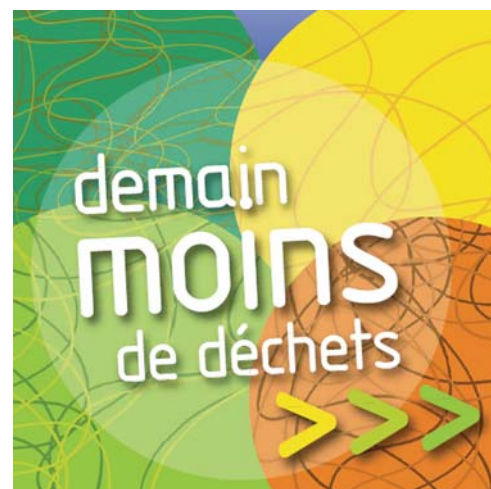


À LA UNE

Organom au Salon de l'habitat

Pour la première fois, Organom est présent au Salon de l'habitat à Bourg-en-Bresse du 1^{er} au 4 octobre 2010 (à Ainterexpo, avenue du Maréchal-Juin). Dans le cadre du programme local de prévention et de réduction des déchets, le syndicat s'adressera donc aux visiteurs afin de leur transmettre les messages essentiels pour réduire les quantités d'ordures ménagères produites et les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes au quotidien : choisir des produits réutilisables ou rechargeables, donner ses vêtements au lieu de les jeter, coller un auto-collant "stop pub" sur sa boîte aux lettres...



INITIATIVE

Covade : un nouveau membre au sein de la coopération

Au cours du comité de pilotage du 9 juillet dernier, les quatre membres de la coopération Covade (Grand Lyon, Sytraival, Sitom Nord-Isère et Organom) ont validé l'intégration d'un nouvel adhérent : le syndicat mixte Savoie-Déchets. Créé le 1^{er} janvier 2010, ce jeune syndicat est composé de 13 intercommunalités, dont les communautés d'agglomération de Chambéry Métropole et du Lac du Bourget. Savoie-Déchets est compétent pour le traitement des ordures ménagères résiduelles produites par 343 000 habitants, le tri des déchets après les collectes sélectives, la valorisation et les opérations conséquentes de transport et de stockage des résiduels. Il gère notamment une usine d'incinération située à Bissy. La coopération Covade créée fin 2007 permet de mutualiser les expériences et les recherches, mais aussi d'élaborer un schéma de traitement des déchets pour un bassin de vie de plus de 2 millions d'habitants. Les réflexions sur

la gestion des encombrants, les expérimentations et études, les relations avec les éco-organismes et associations, les démarches de concertation avec les riverains sont déjà mises en commun depuis près de 3 ans. Les actions communes engagées vis-à-vis de la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), des éco-organismes, de l'Ademe ou du ministère de l'environnement permettent au réseau Covade d'être aujourd'hui reconnu tant sur le plan départemental que régional. La prochaine étape de ce partenariat devrait se concrétiser courant 2011 : il s'agit de développer une structure juridique autour des 5 membres afin de pouvoir lancer consultations et études communes. De quoi aller encore plus loin dans la coopération.

A lire...

- **L'édito de Monique Duthu**
page 2
- **Vaux : pourquoi et comment réhabiliter ?**
page 3
- **Foyers témoins : opération test pour réduire ses déchets**
page 4



18 EPCI,
304 000 habitants :
**une culture
commune à créer**

Réussir Ovade, notre unité de valorisation bioénergétique des ordures ménagères, c'est se diriger vers des réflexions et pratiques conjointes pour les 18 intercommunalités membres de notre syndicat. A travers le programme local de prévention et de réduction des déchets, cette culture commune est en train d'aboutir : en effet, le travail mené ensemble sur la qualité des déchets à traiter par Ovade le prouve. L'objectif est d'éliminer les produits toxiques présents dans nos poubelles pour diminuer la nocivité des ordures ménagères en vue de fabriquer du compost de qualité. Cela passe par une amélioration du fonctionnement des déchèteries, par des réflexions partagées lors des journées techniques et des forums réunissant élus et partenaires ; et plus récemment par l'extension des consignes de tri de plastiques dans laquelle s'engagent plusieurs communautés de communes. Nos concitoyens sont en attente d'harmonisation des consignes et modalités de tri tout autant que de maîtrise des coûts : c'est notre responsabilité d'élus d'y répondre en profitant de l'opportunité de la taille de notre syndicat pour mutualiser nos efforts et travailler dans la même direction.

Monique Duthu
Présidente d'Organom
Maire-adjointe
chargée du développement durable
de la Ville de Bourg-en-Bresse

Portes ouvertes à La Tienne

Deux journées "portes ouvertes" sont programmées au centre d'enfouissement de La Tienne : samedi 16 octobre en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain, et le samedi 27 novembre dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets.

Plus d'infos : www.organom.fr

Portes ouvertes samedi 16 octobre, 8h30-12h : inscription obligatoire sur www.ain-tourisme.com ou au 04 74 32 83 98.

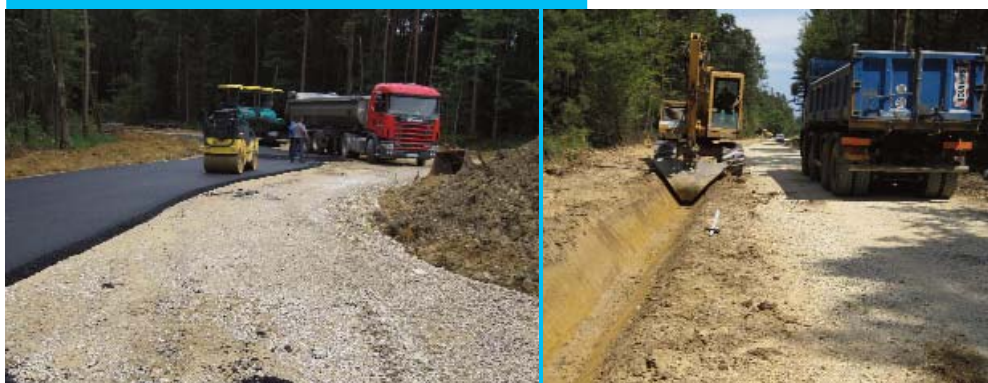
Portes ouvertes samedi 27 novembre, 9h-16h : entrée libre et gratuite, renseignements et inscription au 04 74 45 35 51.



Le chemin de la Serpoyère dévié



Après le défrichement effectué au printemps dernier, le terrassement, la pose du bitume et le rond-point ont été réalisés cet été : ce dernier permettra d'accéder à la future usine Ovade.



Ovade, l'unité de valorisation bioénergétique des déchets ménagers, sera construite à proximité de l'actuel chemin de la Serpoyère : Organom, ayant fait l'acquisition des terrains alentours, a donc réalisé cet été un contournement afin de dévier cette voie autour de la future usine de traitement. La rétrocession à la commune de Viriat devrait être effectuée cet automne. Après quoi, la nouvelle voirie sera ouverte à la circulation.

EN BRÈF

► **Biogaz Europe 2010** : la conférence internationale qui se tient à Lyon les 29 et 30 septembre traitera en particulier des expériences françaises et européennes : quel contexte et comment

concevoir et développer un projet de biogaz en France ? Animées notamment par Valérie Borroni, chargée de mission à Rhônalpénergie-Environnement, ces rencontres ont pour but de donner

un coup d'accélérateur à l'industrie naissante du biogaz en France.

Plus d'infos : www.biogaz-europe.com

Vaux : pourquoi et comment réhabiliter ?

La réhabilitation de l'ancien centre d'enfouissement de Vaux (situé sur la commune du Plantay) a démarré dès la fermeture du site au 1^{er} avril 2009. Depuis 1967, plusieurs dizaines de milliers de tonnes de déchets y ont été enfouis : ordures ménagères, déchets des professionnels mais aussi encombrants de déchèterie. La dégradation de ces déchets engendre toujours encore du biogaz et des lixiviats (jus de fermentation) qu'il faut capter et traiter.

Une alvéole étanche pour mieux capter le biogaz et éviter l'infiltration d'eau

Pour ce faire, il est nécessaire de rendre l'alvéole pleinement étanche : cela permet un meilleur captage du biogaz et évite l'infiltration d'eau dans le massif de déchets. C'est pourquoi les premiers travaux ont démarré dès l'été 2009 pour étanchéifier le dôme grâce à la pose d'une membrane composée notamment de bentonite déshydratée. Ce type d'argile a la particularité de créer une couche totalement imperméable lorsqu'elle se charge en eau. La reprise des digues est en cours de réalisation. En effet, deux techniques différentes sont employées en fonction de la période d'exploitation du site. La première zone utilisée contient des déchets très anciens, dégradés et stabilisés. L'étanchéité a donc été réalisée grâce à un talus en terre. La zone d'exploitation plus récente



Le matériau de couverture est muni d'un film étanche, de câbles de renfort, de mini-drains, et de reliefs d'accroche pour la tenue de la terre végétale sur le talus. Cette membrane sera posée fin septembre : elle se décompose en lés de 4 mètres de large sur 30 à 50 mètres de hauteur, ©Terageos



Un nouveau lagunage pour traiter les lixiviats

A l'automne 2010 démarrera la réalisation des nouveaux bassins de lagunage. Couplés aux bassins actuels, ils permettront de traiter les effluents du site de Vaux et, à terme, ceux du futur site adjacent La Croix du Boucher. En attendant ces travaux, les lixiviats issus des casiers de Vaux continuent d'être pompés pour un traitement effectué à la station



Le lagunage de Vaux avant les travaux (ci-contre) et dans l'attente des nouveaux bassins à réaliser (ci-dessus).

d'épuration de Bourg-en-Bresse. La mise en service de ce nouveau lagunage est prévue pour le mois d'avril 2011. Pour effectuer ces travaux, un nouvel accès direct a été créé

depuis l'entrée du site de Vaux après avoir défriché une partie des terrains nouvellement acquis.

nécessite en plus des terres de remblai et terres végétales, une membrane composée d'un film étanche en polyéthylène (PE) entre deux textiles, d'un réseau de mini-drains, de câbles de renfort et de reliefs d'accroche pour la tenue de la terre végétale sur le talus. Actuellement, la pose de terre de remblai se termine. La membrane (des lés de 4 mètres de large et de 30 à 50 mètres de hauteur) sera posée fin septembre. Au final, 48 000 m³ de terre auront été nécessaires pour réhabiliter l'ensemble de l'alvéole.

Un soutien de l'Ademe et du Département

Le budget total de la réhabilitation s'élève à 2,3 millions d'euros, pris en charge en partie par Organom et par les communautés de communes utilisatrices, à savoir Centre Dombes, le Canton de Chalamont, Chalaronne Centre et Bords de Veyle. Fin juin 2010, le syndicat a déposé des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil général de l'Ain et de l'Ademe. Tout récemment, ces subventions ont été confirmées en tant qu'aide à la réhabilitation : 14 000 euros accordés par le Département et 450 000 euros par l'Ademe.

Foyers témoins : 6 mois pour réduire ses déchets

En partenariat avec Hélianthe, l'espace Info Energie de l'Ain, et le Conseil général, Organom lance l'opération "foyers témoins" sur 7 des 18 intercommunalités membres du syndicat : Bourg-en-Bresse Agglomération et les communautés de communes de Treffort-en-Revermont, Pont-d'Ain Priay Varambon, Canton de Chalamont, La Vallière, Canton de Montluel et Bresse Dombes Sud Revermont. Pas moins de 90 foyers sont en cours de recrutement. Ces familles volontaires s'engageront à décrypter à la loupe les déchets produits sur une période de 3 à 6 mois. L'objectif : réduire la production d'ordures ménagères en réalisant quelques-uns des 10 gestes phares de prévention. Les 15 premiers jours débiteront par un état des lieux des déchets produits au sein de la famille, pour ensuite bien mesurer l'évolution de cette production. La seconde phase intègre des pratiques choisies par chaque foyer. Un accompagnement personnalisé (conseils, questions/réponses) est assuré par l'association Hélianthe. Des visites, rencontres et conférences seront aussi

proposées aux participants. Suivre quelques bons conseils, peser ses poubelles (avec un peson fourni) et renseigner une fiche d'information sont les seules contraintes imposées aux candidats. Le lancement officiel de l'opération aura lieu le mardi 23 novembre 2010 à l'occasion du Colloque Prévention proposé par Organom. Avis aux candidats !



Plus d'infos :
 Elodie Chandelier à Organom au 04 74 45 35 55 ou e.chandelier@organom.fr

Les 10 gestes phares de la prévention des déchets

- 1 Mieux choisir ses produits
- 2 Préférer les sacs réutilisables
- 3 Apposer un Stop Pub
- 4 Développer des gestes alternatifs (faire soi-même, bien gérer son réfrigérateur, choisir des solutions immatérielles, etc.)
- 5 Choisir des produits labellisés
- 6 Imprimer moins et privilégier le recto-verso
- 7 Boire l'eau du robinet
- 8 Économiser et réutiliser les piles
- 9 Réutiliser les objets
- 10 Faire du compost



► **Retrouvez les initiatives engagées dans le domaine du tri et de la prévention des déchets au sein de vos communautés de communes sur www.organom.fr.** Issues de la brochure réalisée pour chacun des 18 territoires et éditée au total à plus de 134 000 exemplaires, ces actions sont celles des collectivités mais aussi celles d'entreprises privées, visant à réduire la production de déchets et à diminuer leur nocivité.

► **Des rendez-vous à ne pas manquer :** la formation sur la prévention destinée aux élus mercredi 6 octobre, le congrès de l'association Amorce du 5 au 7 octobre à Perpignan, le Colloque annuel d'Organom mardi 23 novembre pour le Semaine de la réduction des déchets, la présence du syndicat au Salon Pollutec (du 30 novembre au 3 décembre) pour la promotion d'Ovade et du prototype Ovade-Plus soutenu par le programme européen Life+, et les états généraux de la méthanisation avec l'association Méthéor du 7 au 9 décembre à Calais.

